

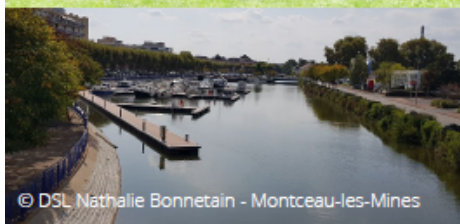


Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



© DSL Nathalie Bonnetain - Chalon-sur-Saône



© DSL Nathalie Bonnetain - Montceau-les-Mines



© DSL Nathalie Bonnetain - Montpont-en-Bresse



© DSL Nathalie Bonnetain - Etang-sur-Arroux



© DSL Nathalie Bonnetain - Berzé-la-Ville



© DSL Nathalie Bonnetain - La Clayette

ROUTE 71-BOURGOGNE DU SUD

La Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire assure la promotion du département avec le concept *Route71-Bourgogne du Sud* à travers un plan d'actions de communication, les bornes tactiles Route71 placées sur l'ensemble du territoire, la qualification de l'offre touristique de la Saône-et-Loire et le site internet www.route71.fr.



Comme chaque année, dans le cadre du label "Villes et Villages Fleuris", la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire organise des visites avec 12 itinéraires prévus, dans les communes inscrites (non labellisées) du mardi 20 juin au mardi 11 juillet 2023. Les communes 2 fleurs seront quant à elles contrôlées du 5 au 18 septembre 2023.

Le jury départemental des Villes et Villages Fleuris, le label qualité de vie, rendra visite à 48 communes non labellisées Villes et Villages Fleuris qui souhaitent valoriser leur attractivité territoriale auprès des touristes, des administrés et des entreprises, à travers un travail mené sur la qualité de vie, le paysage et l'environnement.

Le label "Villes et Villages Fleuris" encourage les communes à végétaliser l'espace public, préserver les ressources naturelles et la biodiversité, créer des îlots de fraîcheur, développer l'attractivité touristique, résidentielle et commerciale, tout en s'adaptant aux défis actuels et futurs de notre environnement. C'est un outil d'aide au quotidien pour les collectivités qui souhaitent améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants.

Le jury départemental, composé de professionnels, sillonnera donc la Saône-et-Loire pour constater les efforts réalisés par tous en termes de qualité de vie. Il s'emploiera, comme chaque année, à mettre en valeur les travaux des communes ou des bénévoles alliant créativité artistique et respect de la nature. La grille de notation s'appuie notamment sur la mise en oeuvre des projets municipaux des communes, le patrimoine végétal et fleurissement, la gestion environnementale et la qualité de l'espace public, dont la gestion des ressources en énergie et en eau, et l'animation de la commune.

Pour récompenser les meilleures actions, une cérémonie de remise des prix aura lieu le 3 février 2024 à Châtenoy-le-Royal, en présence d'André ACCARY, Président du Département de Saône-et-Loire, des conseillers départementaux, de la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire, et des maires de Saône-et-Loire.

Pour accéder à la liste des itinéraires, [cliquez ici](#) !

Pour toute question, Nathalie Bonnetain se tient à votre disposition :

[03 85 21 02 21](tel:0385210221) - [07 85 17 56 05](tel:0785175605) - n.bonnetain@saoneetloire71.fr